

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 16 janvier 2024 à 18 h 30

Date de Convocation : 11 janvier 2024

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 12

Nombre d'élus présents : 08/12

AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, TOTH Dominique, CORNET Laurence, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Nombre d'absents excusés : 2/4

DESSERY Gérard, GELDHOFF Thérèse.

Nombre d'absents non excusés : 2/4

CANDELIER Julien, CHŒUR Valérie

Procuration : 0/4

Votants : 08/12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2023*
- ✓ *Renouvellement parc informatique Mairie*
- ✓ *Convention UGAP pour renouvellement marché gaz du 01/07/2025 au 31/12/2028.*
- ✓ *Création poste de secrétaire général de mairie suit à un départ en retraite.*
- ✓ *Divers.*

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023.

Cependant, il demande que le paragraphe concernant le recensement soit complété en ajoutant : « personnes à revenus modestes ou au chômage » après la phrase : « ... ce poste n'a pas été proposé à d'autres personnes ».et demande de modifier le paragraphe concernant le recensement, à savoir : « personnes à revenus modestes ou au chômage ».

DELIBERATIONS ADOPTEES

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur DESSERY Gérard avait proposé de demander un autre devis à la société tenue par Monsieur Stéphane DEFFONTAINE à Arras.

Aucun devis n'a été reçu à ce jour. Il est nécessaire de prendre une décision au plus vite.

2024 01 01	Renouvellement parc informatique de la mairie		Rapporteur : Annie AVE	
VOTES	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire informe l'assemblée que la location du parc informatique de la Mairie arrive à échéance le 28 février 2024.

Après avoir consulté les différentes offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'opter pour l'achat du matériel informatique repris dans l'offre de la Société AFI pour un montant de 3 724,92 € TTC.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Sté AFI.
- que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024.

2024 01 02		Convention UGAP pour marché de fourniture et d'acheminement du gaz naturel 2025		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22/11/2021, la commune a adhéré à une commande groupée de gaz en signant une convention avec l'UGAP. Le marché arrive à son échéance le 30 juin 2025, il est donc nécessaire de relancer une procédure afin d'adhérer à la convention UGAP 2025 pour la fourniture de gaz naturel du 01/07/2025 au 31/12/2028.

Considérant l'intérêt de la Commune de rejoindre le dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins propres en gaz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la convention Gaz 2025 (renouvellement gaz 7) ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'UGAP,
- Autorise Madame le Maire à signer la-dite convention.

Madame le Maire informe l'assemblée que la secrétaire de mairie fait valoir ses droits à la retraite à compter du le 1^{er} octobre 2024.

Il est nécessaire d'anticiper le recrutement pour pallier ce départ.

2024 01 03		Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 08	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

(CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 332-8-7° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-7° ;

Sur le rapport de madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique C et B à temps complet. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans) compte tenu de l'application de l'article L.332-8-7° du code précité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat de mairie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C ou B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

DIVERS :

- **Atelier du « savoir faire » du SIAVED :**
Le Conseil municipal décide de retenir l'atelier « produits d'entretien au naturel » parmi les 6 propositions du SIAVED.
- **Demande de mise à disposition de la salle polyvalente.**
Monsieur DENIZART Martial de l'association « Arts et expression » a demandé la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'exposition du salon de pâques, les 16 et 17 mars 2024. Le Conseil municipal donne son accord et demande une participation de 70 € pour le chauffage.
- **Association « La vie de notre clocher ».**
Madame La présidente de l'association a déposé 2 devis pour la restauration du chemin de croix. Elle sollicite l'autorisation de la commune pour effectuer les travaux sachant que ceux-ci seront réglés par l'association. Le Conseil municipal estime que d'autres sujets sont plus urgents et que ce point sera revu ultérieurement.
- **Réfection du chemin du bois.**
Un propriétaire de marais demande la réparation du chemin du bois qui est fortement dégradé (trous). Le Conseil Municipal décide de demander un devis et voir si l'ADVB peut intervenir.
- **Demande d'emplacement pour restauration :**
Le bistrot d'Isa de Féchain cherche un emplacement pour installer un container équipé y compris un compteur électrique de chantier. Ils proposent des plats cuisinés à emporter ou à livrer. Le conseil Municipal accepte l'installation 3 mois sans faire payer l'emplacement. Il conviendra d'établir un contrat d'emprise sur le domaine public.
- **Livres naissance :**
La commune a l'habitude d'offrir à l'occasion d'une naissance un livre. Le représentant vient de nous indiquer que les livres ne seraient plus édités et qu'ils étaient soldés 5 €. Le conseil municipal donne son accord pour acheter 10 livres.
- **Recensement de la population :**
Madame le maire rappelle que le recensement de la population commence le 18 janvier. Un questionnaire internet sera déposé sous enveloppe dans chaque boîte aux lettres par l'agent recenseur. Une réponse est attendue pour le lundi 22 janvier 2024.

Fin de la Séance à 20 h 10.